

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2360

4 novembre 2010

SOMMAIRE

Abacab S.à r.l.	113255	LPI Gestion S. à r.l.	113261
Agilos S.A.	113255	L.S.H. S.A.	113261
Alexanderplatz Properties S.à r.l.	113267	Lux Real Estate & Management SA.	113262
Arcano Global Opportunity II Management S.à r.l.	113254	Luxsar Soparfi S.A.	113262
Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.	113255	MAISON Eugène SCHROEDER Sàrl	113262
Ashford Holdings S.A.	113256	Mat Invest S.A.	113263
CARRON S.A., société de gestion de patrimoine familial	113256	MFO Investimenti S.A.	113255
CCI Cabinet Conseil Immobilier	113280	Minit S.A.	113263
Centralis S.A.	113257	Minit S.A.	113263
CEREP Bellini 1 S.à r.l.	113257	ML Poivre Real Estate 2	113267
Charitable Luxembourg One Sàrl	113256	Monitor-IT S.A.	113264
Dualux A.G.	113259	Nabors Finance Holdings S.à r.l.	113265
ESO Luxco I S.à r.l.	113257	Nuep Holdings	113264
Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l.	113258	Oasis Real Estate S.à r.l.	113265
FIDEURO	113258	OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.	113268
Fimat	113261	OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A.	113268
Financière Hamptons S.A.	113258	OQUENDO Management S.à r.l.	113266
Fur Investments Holding S.A.	113258	OQUENDO Management S.à r.l.	113265
Fur Investments Holding S.A.-SPF	113258	Plena Holding S.A.	113257
Heyraud S.A.	113258	Poivre Real Estate GP S.à r.l.	113267
Italia RC S.à r.l.	113259	Portunato Marine Services S.A.	113267
Julie s.à.r.l.	113256	Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.	113234
Kamari S.A.	113254	R&H Fund Services (Luxembourg) Limited	113279
Kamari S.A.	113259	Sistema Tessile S.A.	113264
KPI Residential Property 10 S.à r.l.	113260	Solum Parc Rischard S.A.	113260
KPI Residential Property 10 S.à r.l.	113260	Solum Real Estate S.A.	113262
KPI Retail Property 35 S.à.r.l.	113260	SPE III Albert S.à r.l.	113263
KPI Retail Property 35 S.à.r.l.	113261	Vector Asset Management S.A.	113266
Lehnkering HoldCo S.à r.l.	113280		
L.E.S.S. S.A.	113280		

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.987.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 133.987, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 19th November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 3004 of 27th December 2007.

The articles of association have last been amended by deed of the undersigned notary on 2nd April 2009, published in the Mémorial number 1121 of 6th June 2009.

The meeting was presided by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of three hundred (300) ordinary shares in issue, ninety (90) class A shares in issue, ten (10) class B shares in issue, ninety (90) class C shares in issue and ten (10) class D shares in issue, all the shares were represented at the meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda set out below:

Agenda

1) Creation of three new classes of shares, namely class E shares, class F preferential shares and class G shares, each with such rights as set forth in the amended and restated articles in the form as attached to the proxies; as consideration for their respective contributions made or to be made to the Company approval and acceptance by all the shareholders of the Company of the distribution, repurchase, liquidation and preferential rights attached to each class of shares as set forth in the amended and restated articles of association in the form as attached to the proxies.

2) Increase of the issued share capital of the Company to twenty million three hundred eighty-nine thousand nine hundred and fifty euro (EUR 20,389,950) by the issue of two hundred ninety-seven thousand seven hundred fifty-seven (297,757) new class E shares, thirty-six thousand (36,000) new class F preferential shares and seventy-three thousand five hundred forty-two (73,542) new class G shares, with a par value of fifty euro (EUR 50) each and for a total subscription price of twenty million three hundred sixty-four thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 20,364,975); subscription by Quinlan Nominees Limited of all the new class E shares, class F preferential shares and class G shares and payment of the subscription price by way of contribution in kind by Quinlan Nominees Limited of a claim against the Company (the "Contribution in Kind"); acknowledgment of a report of the board of managers of the Company on the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind to twenty million three hundred sixty-four thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 20,364,975); allocation of an amount of twenty million three hundred sixty four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 20,364,950) to the share capital account of the Company and of an amount of twenty-five euro (EUR 25) to the share premium account.

3) Amendment and restatement of the articles of association of the Company (without inter alia amending the object clause of the articles of association of the Company), substantially in the form of the amended and restated articles of association attached to the proxies in order to inter alia provide for the amendments further to the agenda items above and concomitant re-numbering of the articles and such other changes all as set forth in the amended and restated articles of association.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted by unanimous decision of the shareholders:

First resolution

It was resolved to create three new classes of shares, namely class E shares, class F preferential shares and class G shares, each with such rights as set forth in the amended and restated articles of association of the Company.

As consideration for their respective contributions made or to be to the Company the shareholders of the Company unanimously approved the distribution, repurchase, liquidation and preferential rights attached to each class of shares as set forth in the amended and restated articles of association in the form as attached to the proxies.

Second resolution

It was resolved to increase the issued share capital of the Company to twenty million three hundred eighty-nine thousand nine hundred and fifty euro (EUR 20,389,950) by the issue of two hundred ninety-seven thousand seven hundred fifty-seven (297,757) new class E shares, thirty-six thousand (36,000) new class F preferential shares and seventy-three thousand five hundred forty-two (73,542) new class G shares, with a par value of fifty euro (EUR 50) each and for a total subscription price of twenty million three hundred sixty-four thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 20,364,975).

Thereupon all the new class E shares, class F preferential shares and class G shares have been subscribed by Quinlan Nominees Limited, represented as indicated above.

The total subscription price of the new class E shares, class F preferential shares and class G shares has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company (the "Contribution in Kind").

The meeting acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated the date hereof (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to twenty million three hundred and sixty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (€ 20,364,975), which is at least equal to the aggregate nominal value of the four hundred seven thousand two hundred and ninety-nine (407,299) shares of classes E, preferential F and G to be issued by the Company in consideration thereof, together with the amount of twenty-five Euro (€ 25) to be allocated to the share premium account of the Company.

Therefore it is proposed by the Board of Managers to the shareholders' meeting to value the Contribution in Kind at twenty million three hundred and sixty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (€ 20,364,975)."

The meeting approved the valuation of the Contribution in Kind and decided that an amount of twenty million three hundred sixty-four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 20,364,950) is to be allocated to the share capital account and an amount of twenty-five euro (EUR 25) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of such Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

Third resolution

It was resolved to amend and restate the articles of association of the Company (without inter alia amending the object clause of the articles of association of the Company), substantially in the form of the amended and restated articles of association attached to the proxies, in order to inter alia provide for the amendments further to the resolutions adopted hereabove and to consequently re-number the articles and make such other changes as set forth in the amended and restated articles of association, so as to read as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 20,389,950 (twenty million three hundred eighty-nine thousand nine hundred fifty euros) represented by 300 (three hundred) Ordinary Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 90 (ninety) Class A Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 10 (ten) Class B Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 90 (ninety) Class C Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 10 (ten) Class D Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 297,757 (two hundred ninety-seven thousand seven hundred fifty-seven) Class E Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 36,000 (thirty-six thousand) Class F Preferential Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each and 73,542 (seventy-three thousand five hundred forty-two) Class G Shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each.

Art. 9.

9.1 Each Class of Shares including the Ordinary Shares shall have the rights attached to the relevant Class of Shares as set forth in these Articles.

9.2 Each Share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects *one vis-à-vis* the other.

Art. 10. The Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

It is further referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Distributions - Repurchase of shares

Art. 11.

11.1. The proceeds of the issue of each Class of Shares (regardless of the time of issue of the Shares within a Class) or any other proceeds relating to a class of Shares may be invested in given assets (referred to as Targeted Assets) as shall be decided by unanimous decisions of the holders of Shares of the class concerned. Several classes of Shares may relate to one Targeted Assets.

The board of managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each Class of Shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to Ordinary Shares.

11.2. Holders of Shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the income derived from Targeted Assets as set out hereafter. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one Class of Shares, the Classes of Shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein.

Art. 12. Most Distribution. Subject to availability of any Most Available Amount out of the Total Available Amount (taking into account any Most Distributed Amount previously paid out from time to time on a cumulative basis), any Most Distributed Amount (if any) shall be applied as follows:

(a) first, the holders of Ordinary Shares, shall receive an amount equal to 0.5 % p.a. of their nominal value on a cumulative basis (taking into account all prior Most Distributed Amounts received);

(b) secondly, after the holders of Ordinary Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (a), at the option of the Company, by way of repurchase followed by the cancellation of the Class F Preferential Shares as part of a share capital reduction, the holders of the Class F Preferential Shares shall (if and when such repurchase occurs) be entitled to receive an amount equal to the Class F Subscription Price plus any accrued but unpaid Class F Preferential Return (as defined below);

(c) thirdly, any further amount which the meeting of shareholders has resolved to distribute after the holders of Ordinary Shares and Class F Preferential Shares have received their entitlement pursuant to paragraphs (a) and (b), shall be allocated to the holders of Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and the Class E Shares ranking *pari passu*) until the holders of Class A Shares and Class E Shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the Class A Subscription Price and the Class E Subscription Price respectively, as the case may be);

(d) fourthly, after holders of Class A Shares and Class E Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (c), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders shall be distributed to the holders of Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and Class E Shares ranking *pari passu*), until the holders of Class A Shares and Class E Shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the Class A Subscription Price and the Class E Subscription Price respectively, as the case may be);

(e) fifthly, after holders of Class A Shares and Class E Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (d), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders shall be distributed on a *pari passu* basis, 50% to the holders of Class B Shares, and 50% to the holders of the Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and Class E Shares ranking *pari passu*), until the holders of the Class B Shares shall have received pursuant to this paragraph (e) an amount equal to 20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of Class A Shares and Class E Shares pursuant to paragraph (d) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (e);

(f) sixthly, after the holders of Class A Shares, Class E Shares and Class B Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (e), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders shall be distributed in the following proportions, on a *pari passu* basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and Class E Shares ranking *pari passu*); and

- 20 % shall be distributed to all holders of Class B Shares. Class F Preferential Shares shall have no further rights to any payment other than as set out above in paragraph (b).

Art. 13. Chomutov Distribution. Subject to availability of any Chomutov Distributable Amount out of the Total Available Amount (taking into account any Chomutov Distributed Amount previously paid out from time to time on a cumulative basis), any Chomutov Distributed Amount (if any) shall be applied as follows:

(a) first, the holders of Ordinary Shares, shall receive an amount equal to 0.5 % p.a. of their nominal value on a cumulative basis (taking into account all prior Chomutov Distributed Amounts received);

(b) secondly, any amount which the meeting of shareholders has resolved to distribute after the holders of Ordinary Shares have received their entitlement pursuant to paragraph (a), shall be allocated to the holders of Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class C Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and the Class G Shares ranking *pari passu*) until the holders of Class C Shares and Class G Shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the Class C Subscription Price and the Class G Subscription Price respectively, as the case may be);

(c) thirdly, after holders of Ordinary Shares, Class C Shares and Class G Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraphs (a) and (b), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders shall be distributed to the holders of Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class C Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and Class G Shares ranking *pari passu*), until the holders of Class C Shares and Class G Shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the Class C Subscription Price and the Class G Subscription Price respectively, as the case may be);

(d) fourthly, after holders of Class C Shares and Class G Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (c), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders shall be distributed on a *pari passu* basis, 50% to the holders of Class D Shares, and 50% to the holders of the Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class C Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and Class G Shares ranking *pari passu*), until the holders of the Class D Shares shall have received pursuant to this paragraph (d) an amount equal to

20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of Class C Shares and Class G Shares pursuant to paragraph (c) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (d);

(e) fifthly, after the holders of Class C Shares, Class G Shares and Class D Shares shall have received their entitlement pursuant to paragraph (d), any additional distribution decided by the general meeting of shareholders shall be distributed in the following proportions, on a pari passu basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class C Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and Class G Shares ranking pari passu); and
- 20 % shall be distributed to all holders of Class D Shares.

Art. 14. The Class F Preferential Shares shall entitle the holder thereof at the time of repurchase or liquidation to, (i) in respect of the first Class F Preferential Shares to be issued only, an amount equal to 30% of the Class F Subscription Price for the period starting from 1st December 2009 until the date of issuance of such Class F Preferential Shares; and (ii) for each year where Class F Preferential Shares shall be in issue and outstanding, an annual cumulative preferential return equal to 40% of the Class F Subscription Price (together the "Class F Preferential Return"). The Class F Preferential Return will compound annually such that any unpaid Class F Preferential Return in respect of any year shall be added to the Class F Subscription Price at the end of such year (but for the avoidance of doubt not be due until repurchase or liquidation has occurred and the payment date has been set) so that the Class F Preferential Return for the following year shall be calculated on the adjusted Class F Subscription Price. The Class F Preferential Return accrues on a daily basis from their date of issuance and shall be calculated on the basis of a 365 day year.

Art. 15. Repurchase of an entire Class of Shares.

15.1. Class A to Class G Shares may be repurchased and cancelled at any time by and subject to decision of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company deciding on a reduction of the share capital. Repurchases of Classes A, B, E and F may be made only subject to availability and out of the Most Available Amount. Repurchases of Classes C, D and G Shares may be made only subject to availability and out of the Chomutov Available Amount. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares out of their respective available amounts, such repurchases and cancellations of shares shall be made in the order of the financial preference rights attributed to each Class within the Most Investment or the Chomutov Investment, as the case may be, as set out under clauses 12 and 13 above.

15.2. For the avoidance of doubt, repurchases and cancellations of Classes A, B and E shall only be made when it is possible to calculate the final amount of all income relating to the Most Investment less all Most Investment Costs that have been or will be made in respect of the Most Investment. Repurchases and cancellations of Classes C, D and G shall only be made when it is possible to calculate the final amount of all income relating to the Chomutov Investment less all Chomutov Investment Costs that have been or will be made in respect of the Chomutov Investment.

15.3. In case of repurchase and cancellation of an entire Class of Shares, the board of managers shall calculate the available amount for the repurchased Class out of the Most Available Amount (for Classes A, B, E and F) or the Chomutov Available Amount (for Classes C, D and G) (and subject always to availability out of the Total Available Amount) taking into account the financial preferences set out under clauses 12 and 13, on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared as set out in the Articles, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

15.4. The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The "Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the Interim Accounts.

15.5. Subject always to Total Available Amounts at the level of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the Total Available Amount.

15.6. Notwithstanding the above, in case of repurchase of Class F Preferential Shares, the Class Cancellation Amount shall be equal to any accumulated (and unpaid) Class F Preferential Return plus the Class F Subscription Price (less any amount corresponding to the Class F Subscription Price which may have been paid to the holders of Class F Preferential Shares as part of distributions referred to under 12 second indent above) and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the Total Distributable Amount.

15.7. For the avoidance of doubt, (i) any repurchase of any Class A Shares, Class B Shares, Class E Shares and Class F Preferential Shares shall only be funded out of the Most Distributed Amount subject to availability of the Total Distributable Amount and

(ii) any repurchase of any Class C, Class D and Class G Shares shall only be funded out of the Chomutov Distributed Amount subject to availability of the Total Distributable Amount.

Art. 16. Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific Class of Shares in the Company.

Management

Art. 17. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The shareholders may decide to appoint different classes of managers, namely class A managers and class B managers.

The holders of Class F Preferential Shares shall have the right to propose a list of candidates out of which the class A managers shall be appointed (the "Class A Manager(s)"). In the case the holders of Class F Preferential Shares have proposed a list of candidates out of which the Class A Managers shall be appointed, the board of managers shall at all times comprise at least one Class A Manager appointed upon that list.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. In case of a vacancy of a Class A Manager and if the holders of Class F Preferential Shares have proposed a list of candidates out of which a Class A Manager shall be appointed, the election must be made by the remaining managers from that list.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers and in case the shareholders have appointed Class A Managers and Class B Managers by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of Class A Managers and one Class B Manager be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with the positive vote of at least one Class A Manager.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 18. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 20. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 21. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII on sociétés à responsabilité limitée of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 22. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 23. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 24. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 25. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 26. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

Winding-up - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution for whatever reason or whatever time, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, or by the board of managers then in office, which will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Law..

Art. 28. Most Funds on Liquidation. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met (which debts, charges and liquidation expenses shall be discharged out of the Chomutov Investment and the Most Investment pro rata to the amount of funds contributed to each respective investment by the shareholders), any remaining funds arising from the Most Investment (for the avoidance of doubt, not including any funds arising from the Chomutov Investment) shall be paid:

(a) first, to the holders of Class F Preferential Shares until the holders of Class F Preferential Shares receive an amount equal to the Class F Subscription Price plus any accrued but unpaid Class F Preferential Return;

(b) secondly, to the holders of Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and the Class E Shares ranking pari passu) until the holders of Class A Shares and Class E Shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the Class A Subscription Price and the Class E Subscription Price respectively, as the case may be);

(c) thirdly, to the holders of Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and Class E Shares ranking *pari passu*), until the holders of Class A Shares and Class E Shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the Class A Subscription Price and the Class E Subscription Price respectively, as the case may be);

(d) fourthly, on a *pari passu* basis, 50% to the holders of Class B Shares, and 50% to the holders of the Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and Class E Shares ranking *pari passu*), until the holders of the Class B Shares shall have received pursuant to this paragraph (d) an amount equal to 20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of Class A Shares and Class E Shares pursuant to paragraph (c) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (d);

(e) fifthly, to the holders of Ordinary Shares, 0.5 % p.a. of the amount of their nominal value; and

(f) sixthly, on a *pari passu* basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of Class A Shares and Class E Shares (pro rata to their shareholding in Class A Shares and Class E Shares and with the Class A Shares and Class E Shares ranking *pari passu*); and

- 20 % shall be distributed to all holders of Class B Shares.

Art. 29. Chomutov Funds on Liquidation. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met (which debts, charges and liquidation expenses shall be discharged out of the Chomutov Investment and the Most Investment pro rata to the amount of funds contributed to each respective investment by the shareholders), any remaining funds arising from the Chomutov Investment (for the avoidance of doubt, not including any funds arising from the Most Investment) shall be paid:

(a) firstly, to the holders of Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class C Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and the Class G Shares ranking *pari passu*) until the holders of Class C Shares and Class G Shares shall have received, on a cumulative basis, amounts equalling their respective subscription price (the Class C Subscription Price and the Class G Subscription Price respectively, as the case may be);

(b) secondly, to the holders of Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class C Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and Class G Shares ranking *pari passu*), until the holders of Class C Shares and Class G Shares shall have received an amount equal to a 10% cumulative compounded annual rate of return on their respective subscription price (the Class C Subscription Price and the Class G Subscription Price respectively, as the case may be);

(c) thirdly, on a *pari passu* basis, 50% to the holders of Class D Shares, and 50% to the holders of the Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class E Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and Class G Shares ranking *pari passu*), until the holders of the Class D Shares shall have received pursuant to this paragraph (c) an amount equal to 20% of the sum of (i) the amount paid to the holders of Class C Shares and Class G Shares pursuant to paragraph (b) and (ii) the aggregate amount paid under this paragraph (c);

(d) fourthly, to the holders of Ordinary Shares, 0.5 % p.a. of the amount of their nominal value; and

(e) fifthly, on a *pari passu* basis:

- 80 % shall be distributed to all holders of Class C Shares and Class G Shares (pro rata to their shareholding in Class C Shares and Class G Shares and with the Class C Shares and Class G Shares ranking *pari passu*); and

- 20 % shall be distributed to all holders of Class D Shares.

Applicable law

Art. 30. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Art. 31. Definitions.

“Articles”	means the articles of association of the Company, as amended from time to time.
“Chomutov Distributed Amount”	means the total amount of dividends declared or proceeds from the repurchase of Class C, Class D and Class G Shares in the Company paid out of Chomutov Available Amount subject to the Total Distributable Amount by the general meeting of shareholders of the Company.
“Class”	means a Class of Shares issued by the Company relating either to the Most Investment or to the Chomutov Investment.
“Class Available Amount”	means the amount available for distribution to a specific class of shares out of the Chomutov Available Amount (for Classes C, D and G) or the Most Available Amount (for Classes A, B, E and F) respectively, after application of the financial preferences for distributions set out in clauses 12 and 13 hereof.

“Class A Shares”	means the Class A Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.
“Chomutov Available Amount”	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Chomutov Investment to which the C, D and G Classes of Shares belong (i) plus, in case of a repurchase of shares through a share capital reduction, the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Chomutov Investment Costs (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
“Chomutov Investment”	means the Company’s indirect investment in shopping centers located in Chomutov, Czech Republic.
“Chomutov Investment Costs”	means any losses (including carry forward losses relating to the Chomutov Investment) and any costs, charges or expenses related to the Chomutov Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the Chomutov Investment), and an amount equal to the Chomutov Investment’s share of the Company’s overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers) and non recoverable losses, which are calculated on a pro rata basis by reference to the amount of funds contributed by shareholders to the Chomutov Investment as a share of all funds contributed by shareholders to the Most Investment and the Chomutov Investment.
“Class A Subscription Price”	means the net subscription moneys paid by the holders of the Class A Shares corresponding to the nominal value of the Class A Shares plus any premium paid in relation thereto, if any.
“Class B Shares”	means the Class B Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.
“Class B Subscription Price”	means the net subscription moneys paid by the holders of the Class B Shares corresponding to the nominal value of the Class B Shares plus any premium paid in relation thereto, if any.
“Class C Shares”	means the Class C Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.
“Class C Subscription Price”	means the net subscription moneys paid by the holders of the Class C Shares corresponding to the nominal value of the Class C Shares plus any premium paid in relation thereto, if any.
“Class D Shares”	means the Class D Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.
“Class D Subscription Price”	means the net subscription moneys paid by the holders of the Class D Shares corresponding to the nominal value of the Class D Shares plus any premium paid in relation thereto, if any.
“Class E Shares”	means the Class E Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.
“Class E Subscription Price”	means the net subscription moneys paid by the holders of the Class E Shares corresponding to the nominal value of the Class E Shares plus any premium paid in relation thereto, if any.
“Class F Preferential Return”	shall have the meaning set forth in clause 14 of this Agreement.
“Class F Preferential Shares”	means the Class F Preferential Shares in issue or to be issued (from time to time) in the Company.
“Class F Subscription Price”	means the net subscription moneys paid by the holders of the Class F Preferential Shares corresponding to the nominal value of the Class F Preferential Shares plus any premium paid in relation thereto, if any.
“Class G Shares”	means the Class G Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company.
“Class G Subscription Price”	means the net subscription moneys paid by the holders of the Class G Shares corresponding to the nominal value of the Class G Shares plus any premium paid in relation thereto, if any.
“Law”	means the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended.

“Most Available Amount”	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Most Investment to which the A, B, E and F Classes of Shares belong (i) plus, in case of a repurchase of shares through a share capital reduction, the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Most Investment Costs (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
“Most Distributed Amount”	means the total amount of dividends declared or proceeds from the repurchase of Class A, Class B, Class E and Class F Shares in the Company paid out of Most Available Amounts subject to the Total Available Amount by the general meeting of shareholders of the Company.
“Most Investment”	means the Company’s indirect investment in shopping centers together with five external retail units located at Most, Czech Republic.
“Most Investment Costs”	means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Most Investment) and any costs, charges or expenses related to the Most Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the Most Investment), and an amount equal to the Most Investment’s share of the Company’s overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers) and non recoverable losses, which are calculated on a pro rata basis by reference to the amount of funds contributed by shareholders to the Most Investment as a share of all funds contributed by shareholders to the Most Investment and the Chomutov Investment.
“Ordinary Shares”	means the Ordinary Shares in issue or to be issued (from time to time) by the Company, if any.
“Shares”	means the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Preferential Shares and the Class G Shares in issue or to be issued (from time to time) in the Company.
“Targeted Assets”	means the Most Investment and the Chomutov Investment.
“Total Available Amount”	means the total amount of realised or carried forward profits, premium and reserves available for distribution at the level of the Company as a whole including the Chomutov Available Amount and the Most Available Amount (after deduction of any losses, liabilities, costs, carried forward losses or other sums to be allocated to a specific reserve as required by law or by the Articles).

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand two hundred Euro (€ 6,200.).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the bureau signed together with the notary the present minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des associés de Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1323.987, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, prénommé, daté 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 3004 du 27 décembre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 2 avril 2009, publié au Mémorial numéro 1121 du 6 juin 2009.

L’assemblée a été présidée par M^e Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur M^e Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre et la classe de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que sur trois cent (300) parts sociales ordinaires émises, quatre vingt dix (90) parts sociales de classe A émises, dix (10) parts sociales de classe B émises, quatre vingt dix (90) parts sociales C émises et dix (10) parts sociales de classe D émises, toutes les parts sociales étaient représentées à l'assemblée.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits de convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour indiqué ci-dessous:

Ordre du jour

1) Création de trois nouvelles classes de parts sociales, étant les parts sociales de classe E, les parts sociales préférentielles de classe F et les parts sociales de classe G, chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus tels qu'annexés aux procurations; en contrepartie de leurs contributions respectives faites ou à être faites à la Société, approbation et acceptation par tous les associés de la Société des droits aux distributions, rachats, liquidation et droits préférentiels en relation avec chaque classe de parts sociales tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus de la Société dans la forme annexée aux procurations.

2) Augmentation du capital social émis de la Société à vingt millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante Euros (€ 20.389.950) par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante-sept (297.757) nouvelles parts sociales de classe E, trente-six mille (36.000) nouvelles parts sociales préférentielles de classe F et soixante-treize mille cinq cent quarante-deux (73.542) nouvelles parts sociales de classe G, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50) chacune et pour un prix de souscription total de vingt millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 20.364.975); souscription par Quinlan Nominees Limited à toutes les nouvelles parts sociales de classe E, parts sociales préférentielles de classe F et parts sociales de classe G et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en nature par Quinlan Nominees Limited d'une créance contre la Société (l'«Apport en Nature»); prise de connaissance d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur l'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à vingt millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 20.364.975); allocation du montant total de vingt millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante Euros (€ 20.364.950) au compte capital social de la Société et d'un montant de vingt-cinq Euros (€ 25) au compte prime d'émission.

3) Modification et refonte des statuts de la Société (sans, entre autres, modifier la clause de l'objet des statuts de la Société), substantiellement dans la forme des statuts modifiés et refondus annexés aux procurations afin, entre autres, de prévoir les modifications conformément aux points à l'ordre du jour ci-dessus et la renumérotation concomitante des articles et toutes autres modifications telles que prévues dans les statuts modifiés et refondus.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les associés:

Première résolution

Il a été décidé de créer trois nouvelles classes de parts sociales, étant les parts sociales de classe E, les parts sociales préférentielles de classe F et les parts sociales de classe G, chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus de la Société.

En contrepartie de leurs contributions respectives faites ou à être faites à la Société, les associés de la Société approuvent unanimement les droits aux distributions, rachats, liquidation et droits préférentiels en relation avec chaque classe de parts sociales tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus de la Société dans la forme annexée aux procurations.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à vingt millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante Euros (€ 20.389.950) par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante-sept (297.757) nouvelles parts sociales de classe E, trente-six mille (36.000) nouvelles parts sociales préférentielles de classe F et soixante-treize mille cinq cent quarante-deux (73.542) nouvelles parts sociales de classe G, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50) chacune et pour un prix de souscription total de vingt millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 20.364.975).

Sur ce, toutes les nouvelles parts sociales de classe E, parts sociales préférentielles de classe F et parts sociales de classe G ont été souscrites par Quinlan Nominees Limited, représenté tel qu'indiqué ci-dessus.

Le prix total de souscription des nouvelles parts sociales de classe E, parts sociales préférentielles de classe F et parts sociales de classe G a été entièrement payé par voie d'apport en nature d'une créance contre la Société (l'«Apport en Nature»).

L'assemblée a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature telle que décrite dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté à la date des présentes résolutions (rapport d'évaluation qui restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui), la conclusion duquel se lit comme suit: «Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est de vingt millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 20.364.975), qui est au moins équivalente au total de la valeur nominale des quatre cent sept mille deux cent quatrevingt-dix-neuf (407.299) parts sociales de classe E, préférentielles de class F et de classe G à être émises par la Société en contrepartie de l'apport, ensemble avec le montant de vingt-cinq Euros (€ 25) à être alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

En conséquence, il est proposé par le conseil de gérance de la Société à l'assemblée générale des associés d'évaluer l'Apport en Nature à vingt millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 20.364.975)».

L'assemblée a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et décidé que le montant de vingt millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante Euros (€ 20.364.950) est à allouer au compte capital social de la Société et que le montant de vingt-cinq Euros (€ 25) est à allouer au compte de la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de l'Apport en Nature et le transfert à la Société de cet Apport en Nature a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier et refondre les statuts de la Société (sans, entre autres, modifier la clause de l'objet des statuts de la Société), substantiellement dans la forme des statuts modifiés et refondus annexés aux procurations, afin, entre autres, de prévoir les modifications conformément aux résolutions adoptées ci-dessus et de renuméroter en conséquence les articles des statuts et procéder à toutes autres modifications, tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus qui auront la teneur suivante:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société est «Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites sociétés holding, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin, de mener à bien toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte dans tous les domaines tel que décrit ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun

effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 20.389.950 (vingt millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros) divisé en 300 (trois cents) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 90 (quatre-vingt-dix) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 10 (dix) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 90 (quatre-vingt-dix) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 10 (dix) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 297.757 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent cinquante-sept) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 36.000 (trente-six mille) Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune et 73.542 (soixante-treize mille cinq cent quarante-deux) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

Art. 9.

9.1 Chaque Classe de Parts Sociales, y compris les Parts Sociales Ordinaires, auront les droits attachés à la Classe de Parts Sociales concernée tel que prévu dans les présents Statuts.

9.2 Chaque Part Sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé plus amplement ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre les associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois-quarts du capital social pris en assemblée générale.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sont également applicables.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Distributions - Rachat de parts sociales

Art. 11.

11.1 Les produits de l'émission de chaque Classe de Parts Sociales (quel que soit le moment de l'émission des Parts Sociales à l'intérieur de cette Classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de Parts Sociales peuvent être investis dans des actifs donnés (désignés les «Investissements Projetés») tel que décidé à l'unanimité par les détenteurs de Parts Sociales de la classe concernée. Plusieurs classes de Parts Sociales peuvent se rapporter à un même Investissement Projeté.

Le conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque Classe de Parts Sociales desquelles ressortent les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces produits (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci. Tout actif ou revenu non attribuable à une classe spécifique sera attribué aux Parts Sociales Ordinaires.

11.2 Les détenteurs de Parts Sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés liés à leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés tel que prévu ci-après. Lorsque les Investissements Projetés ont été acquis avec les produits de l'émission de plus d'une Classe de Parts Sociales, les Classes de Parts Sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés concernés en proportion de leur investissement respectif.

Art. 12. Distribution Most. Sous réserve de la disponibilité de tout Montant Most Disponible dans le Montant Total Disponible (en tenant compte de tout Montant Most Distribué préalablement payé de temps à autre sur une base cumulative), tout Montant Most Distribué (le cas échéant) devra s'appliquer comme suit:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront un montant égal à 0,5% p.a. de leur valeur nominale sur une base cumulative (en tenant compte de tout Montant Most Distribué reçu au préalable);

(b) deuxièmement, après que les détenteurs de Parts Sociales aient reçu les montants dûs en vertu du paragraphe (a), au choix de la Société, par voie de rachat suivi de l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F dans le cadre d'une réduction du capital social, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F pourront (si et lorsque ce

rachat a lieu) percevoir un montant égal au Prix de Souscription de Classe F plus tout Revenu Préférentiel de Classe F accru mais non payé (tel que défini ci-dessous);

(c) troisièmement, tout montant supplémentaire que l'assemblée des associés a décidé de distribuer après que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et de Parts Sociales Préférentielles de Classe F aient reçu les montants dûs en vertu des paragraphes

(a) et (b) sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe E (au prorata de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe E ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe E aient reçu, sur une base cumulative, les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe A et le Prix de Souscription de Classe E respectivement, selon le cas);

(d) quatrièmement, après que les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe E aient reçu les montants dûs en vertu du paragraphe (c), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des associés sera distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe E (au prorata de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E ayant le même rang) aient reçu un montant égal à un taux de rendement annuel de 10% calculé sur une base cumulative sur leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe A et le Prix de Souscription de Classe E respectivement, selon le cas);

(e) cinquièmement, après que les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E aient reçu les montants dûs en vertu du paragraphe (d), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des associés sera distribuée sur une base pari passu, 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B et 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E (au prorata de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent) et les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe B aient reçu en vertu de ce paragraphe (e) un montant égal à 20% de la somme (i) du montant payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E en vertu du paragraphe (d) et (ii) du montant total payé en vertu de ce paragraphe (e);

(f) sixièmement, après que les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe E et Parts Sociales de Classe B aient reçu les montants dûs en vertu du paragraphe (e), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des associés sera distribuée dans les proportions suivantes, sur une base pari passu:

- 80% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E (au prorata de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E ayant le même rang); et

- 20% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B. Les Parts Sociales Préférentielles de Classe F n'auront pas d'autres droits à des paiements autres que ceux prévus ci-dessus au paragraphe (b).

Art. 13. Distribution Chomutov. Sous réserve de la disponibilité de tout Montant Chomutov Disponible dans le Montant Total Disponible (en tenant compte du tout Montant Chomutov Distribué préalablement payé de temps à autre sur une base cumulative), tout Montant Chomutov Distribué (le cas échéant) devra s'appliquer comme suit:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires recevront un montant égal à 0,5% p.a. de leur valeur nominale sur une base cumulative (en tenant compte de tout Montant Chomutov Distribué reçus au préalable);

(b) deuxièmement, tout montant que l'assemblée des associés a décidé de distribuer, après que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires aient reçu les montants dûs en vertu du paragraphe (a), sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G (au prorata de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G aient reçu sur une base cumulative des montants équivalant à leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe C et le Prix de Souscription de Classe G selon le cas);

(c) troisièmement, après que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe G aient reçu les montants dûs en vertu des paragraphes (a) et (b), tout montant supplémentaire que l'assemblée des associés a décidé de distribuer sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe G (au prorata de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe G ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe G aient reçu, sur une base cumulative, un montant égal à 10% du taux de rendement annuel calculé sur une base cumulative sur leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe C et le Prix de Souscription de Classe G respectivement, selon le cas);

(d) quatrièmement, après que les détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G aient reçu les montants en vertu du paragraphe (c), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des associés sera distribuée sur une base pari passu, 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe D et 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G (au prorata de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent) et les Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe D aient reçu en vertu de ce paragraphe (d) un montant égal à 20% de la somme

(i) du montant payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G en vertu du paragraphe (c) et (ii) le montant total payé en vertu de ce paragraphe (c);

(e) cinquièmement, après que les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe G et Parts Sociales de Classe D aient reçu les montants dûs en vertu du paragraphe (d), toute distribution supplémentaire décidée par l'assemblée générale des associés sera distribuée dans les proportions suivantes, sur une base pari passu:

- 80% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G (au prorata de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G ayant le même rang); et

- 20% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D.

Art. 14. Les Parts Sociales Préférentielles de Classe F donneront droit à leurs détenteurs, au moment du rachat ou de la liquidation à, (i) uniquement en relation avec les premières Parts Sociales Préférentielles de Classe F à émettre, un montant égal à 30 % du Prix de Souscription de Classe F pour la période commençant le 1^{er} décembre 2009 jusqu'à la date d'émission de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe F; et (ii) chaque année, lorsque les Parts Sociales Préférentielles de Classe F sont émises et en circulation, un revenu préférentiel annuel cumulé égal à 40% du Prix de Souscription de Classe F (ensemble, le «Revenu Préférentiel de Classe F»). Le Revenu Préférentiel de Classe F se cumulera tous les ans de sorte que tout Revenu Préférentiel de Classe F non payé pour une année s'additionnera au Prix de Souscription de Classe F à la fin de ladite année (mais, afin d'éviter tout doute, il ne sera pas dû jusqu'à ce que le rachat ou la liquidation ait eu lieu et la date de paiement ait été fixée) de sorte que le Revenu Préférentiel de Classe F pour l'année suivante sera calculé sur le prix de Souscription de Classe F ajusté. Le Revenu Préférentiel de Classe F se cumule sur une base journalière à partir de leur date d'émission et se calcule sur une base d'une année de 365 jours.

Art. 15. Rachat d'une classe entière de Parts Sociales.

15.1. Les Parts Sociales de Classe A à G peuvent être rachetées et annulées à tout moment par et sous réserve d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décidant une réduction du capital social. Les rachats de Classes A, B, E et F peuvent se faire uniquement sous réserve de la disponibilité de, et à partir du Montant Most Disponible. Les rachats de Classes C, D et G se font uniquement sous réserve de la disponibilité de, et à partir du Montant Chomutov Disponible. Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales à partir de leurs montants disponibles respectifs, ces rachats et annulations de parts sociales devront se faire dans l'ordre des droits financiers préférentiels attribués à chaque Classe dans l'Investissement Most ou dans l'Investissement Chomutov, selon le cas, tel que prévu aux articles 12 et 13 ci-dessus.

15.2. Afin d'éviter tout doute, les rachats et annulations de Classes A, B et E se feront uniquement lorsqu'il est possible de calculer le montant final de tous les revenus se rapportant à l'Investissement Most moins tous les Coûts de l'Investissement Most qui ont été ou qui seront payés en relation avec l'Investissement Most. Les rachats et annulations de Classes C, D et G se feront uniquement lorsqu'il est possible de calculer le montant final de tous les revenus se rapportant à l'Investissement Chomutov moins tous les Coûts de l'Investissement Chomutov qui ont été ou qui seront payés en relation avec l'Investissement Chomutov.

15.3. En cas de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, le conseil de gérance calculera le montant disponible pour la Classe rachetée à partir du Montant Most Disponible (pour les Classes A, B, E et F) ou le Montant Chomutov Disponible (pour les Classes C, D et G) (et toujours sous réserve de la disponibilité du Montant Total Disponible) en tenant compte des privilèges financiers prévus aux articles 12 et 13, sur la base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes relatifs à la Classe concernée qui seront préparés tel que prévu dans les Statuts, à chaque fois dans un délai de moins de 8 jours (ensemble, les «Comptes Intérimaires»).

15.4. La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» sera calculée en divisant le Montant d'Annulation de Classe par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Le «Montant d'Annulation de Classe» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires.

15.5. Toujours sous réserve des Montants Totaux Disponibles au niveau de la Société, le Montant d'Annulation de Classe pour la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de Classe sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu également que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Total Disponible.

15.6. Nonobstant ce qui précède, en cas de rachat de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, le Montant d'Annulation de Classe sera égal à tout Revenu Préférentiel de Classe F cumulé (mais non payé) plus le Prix de Souscription de Classe F (moins tout montant correspondant au Prix de Souscription de Classe F qui peut avoir été payé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F dans le cadre de distributions telles que mentionnées à l'article 12, deuxième alinéa, ci-dessus) et étant entendu également que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Total Distribuible.

15.7. Afin d'éviter tout doute, (i) tout rachat de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe E et Parts Sociales Préférentielles de Classe F sera uniquement financé à partir du Montant Most Distribué sous réserve de la disponibilité du Montant Total Distribuible et (ii) tout rachat de Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales

de Classe D et Parts Sociales de Classe G sera uniquement financé à partir du Montant Chomutov Distribué sous réserve de la disponibilité du Montant Total Distribuable.

Art. 16. Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la Société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une Classe spécifique de Parts Sociales dans la Société.

Gérance

Art. 17. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de Classe B.

Les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de proposer une liste de candidats à partir de laquelle les gérants de classe A seront nommés (le(s) «Gérant(s) de Classe A»). Si les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F ont proposé une liste de candidats à partir de laquelle les Gérants de Classe A doivent être nommés, le conseil de gérance devra, à tout moment, être composé d'au moins un Gérant de Classe A nommé à partir de cette liste.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. En cas de vacance d'un Gérant de Classe A, et si les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F ont proposé une liste de candidats à partir de laquelle le Gérant de Classe A doit être nommé, les gérants restants dans cette liste procéderont à l'élection.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, et si les associés ont nommé des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins une majorité de Gérants de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec le vote positif d'au moins un Gérant de Classe A.

L'utilisation d'équipements de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque membre du conseil de gérance participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par les autres membres participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit membre du conseil de gérance participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote par téléphone ou vidéoconférence.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 18. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 19. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 20. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le conseil de gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 21. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutes les assemblées se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants détermineront de temps à autre.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Section XII de Loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 22. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 23. Chaque année, le 31 décembre, les gérants établiront le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et dettes du/des gérant(s) envers la Société.

Au même moment, les gérants prépareront un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 24. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 25. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social émis, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent décider, à la majorité prévue par les lois applicables, qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 26. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable (bilan intérimaire) préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la Société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soient, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, ou par le conseil de gérance alors en fonction qui aura les pouvoirs conférés aux articles 144 et suivants de la Loi.

Art. 28. Fonds Most au moment de la Liquidation. Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés (lesquelles dettes, charges et frais de liquidation seront déduits de l'Investissement Chomutov et de l'Investissement Most au prorata du montant des fonds apportés à chaque investissement respectif par les associés), tout solde résultant de l'Investissement Most (afin d'éviter tout doute, ne sont pas inclus les fonds résultant de l'Investissement Chomutov) sera payé:

(a) premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F reçoivent un montant égal au Prix de Souscription de Classe F plus tout Revenu Préférentiel de Classe F cumulé mais non payé;

(b) deuxièmement, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E (au prorata des Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E aient reçu, sur une base cumulative, les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe A et le Prix de Souscription de Classe E respectivement, selon le cas);

(c) troisièmement, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E (au prorata des Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E aient reçu un montant égal à un taux de rendement annuel calculé sur une base cumulative de 10% sur leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe A et le Prix de Souscription de Classe E respectivement, selon le cas);

(d) quatrièmement, sur une base pari passu, 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B et 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E (au prorata des Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe B aient reçu en vertu de ce paragraphe (d) un montant égal à 20% de la somme (i) du montant payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E en vertu du paragraphe (c) et (ii) du montant total payé en vertu de ce paragraphe (d);

(e) cinquièmement, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, 0,5% p.a. du montant de leur valeur nominale, et

(f) sixièmement, sur une base pari passu:

a. 80% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E (au prorata des Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe E ayant le même rang); et

b. 20% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Art. 29. Fonds Chomutov au moment de la Liquidation. Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés (lesquelles dettes, charges et frais de liquidation seront déduits de l'Investissement Chomutov et de l'Investissement Chomutov au prorata du montant des fonds contribués à chaque investissement respectif par les associés), tout solde résultant de l'Investissement Chomutov (afin d'éviter tout doute, ne sont pas inclus les fonds résultant de l'Investissement Chomutov) sera payé:

(a) premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G (au prorata des Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G aient reçu, sur une base cumulative, les montants équivalant à leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe C et le Prix de Souscription de Classe G respectivement, selon le cas);

(b) deuxièmement, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G (au prorata des Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G ayant le même rang) jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G aient reçu un montant égal à un taux de rendement annuel calculé sur une base cumulative de 10% sur leur prix de souscription respectif (le Prix de Souscription de Classe C et le Prix de Souscription de Classe G respectivement, selon le cas);

(c) troisièmement, sur une base pari passu, 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B et 50% aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G (au prorata des Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G ayant le même rang), jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Classe C aient reçu en vertu de ce paragraphe (d) un montant égal à 20% de la somme (i) du montant payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G en vertu du paragraphe (c) et (ii) du montant total payé en vertu de ce paragraphe (d);

(d) quatrièmement, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, 0,5% p.a. du montant de leur valeur nominale, et

(e) cinquièmement, sur une base pari passu:

- 80% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G (au prorata des Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent et les Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe G ayant le même rang); et

- 20% seront distribués à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D.

Loi applicable

Art. 30. Les lois mentionnées à l'article 1^{er} trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents Statuts.

Art. 31. Définitions.

«Statuts»	signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
«Montant Distribué Chomutov»	signifie le montant total de dividendes déclarés ou produits provenant du rachat de Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D et Parts Sociales de Classe G dans la Société payés à partir du Montant Chomutov Disponible sous réserve du Montant Total Distribuible par l'assemblée générale des associés de la Société.
«Classe»	signifie une Classe de Parts Sociales émise par la Société, relative soit à l'Investissement Most soit à l'Investissement Chomutov.
«Montant Disponible de Classe»	signifie le montant disponible pour distribution à une classe de parts sociales spécifique à partir du Montant Chomutov Disponible (pour les Classes C, D et G) ou du Montant Most Disponible (pour les Classes A, B, E et F) respectivement, après application des droits financiers préférentiels aux distributions tels que prévus aux articles 12 et 13 des présents Statuts.
«Parts Sociales de Classe A»	signifie les Parts Sociales de Classe A émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.
«Montant Chomutov Disponible»	signifie le montant total des bénéfices nets, réserves disponibles et primes de la Société (y compris les bénéfices reportés relatifs à l'Investissement Chomutov auquel appartiennent les Classes de Parts Sociales C, D et G (i) plus, dans le cas d'un rachat de Parts Sociales par voie d'une réduction du capital social, le montant de la réduction du capital social relative à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, le cas échéant, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction de capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins tous Coûts de l'Investissement Chomutov (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes devant être placées dans une/ des réserve(s) prévue(s) par la loi ou les Statuts.
«Investissement Chomutov»	signifie l'investissement indirect de la Société dans des centres commerciaux à Chomutov, République Tchèque.
«Coûts de l'Investissement Chomutov»	signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées liées à l'Investissement Chomutov) et tous coûts, charges ou frais liés à l'Investissement Chomutov (y compris le rachat par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Chomutov), et un montant égal à la partie des frais généraux de la Société dus à l'Investissement Chomutov des frais généraux de la Société (évalués de bonne foi et irrévocablement par le conseil de gérance) et pertes non recouvrables qui sont calculées sur une base proportionnelle par référence au montant des fonds apportés par les associés à l'Investissement Chomutov comme une partie de tous les fonds apportés par les associés à l'Investissement Most et à l'Investissement Chomutov.
«Prix de Souscription de Classe A»	signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs de Parts Sociales de Classe A correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A plus toute prime payée en relation, le cas échéant.
«Parts Sociales de Classe B»	signifie les Parts Sociales de Classe B émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.
«Prix de Souscription de Classe B»	signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B plus toute prime payée en relation, le cas échéant.
«Parts Sociales de Classe C»	signifie les Parts Sociales de Classe C émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.
«Prix de Souscription de Classe C»	signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs de Parts Sociales de Classe C correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C plus toute prime payée en relation, le cas échéant.

«Parts Sociales de Classe D»	signifie les Parts Sociales de Classe D émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.
«Prix de Souscription de Classe D»	signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs de Parts Sociales de Classe D correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D plus toute prime payée en relation, le cas échéant.
«Parts Sociales de Classe E»	signifie les Parts Sociales de Classe E émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.
«Prix de Souscription de Classe E»	signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs de Parts Sociales de Classe E correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E plus toute prime payée en relation, le cas échéant
«Revenu Préférentiel de Classe F»	a la signification indiquée à l'article 14 des présents Statuts
«Parts Sociales Préférentielles de Classe F»	signifie les Parts Sociales Préférentielles de Classe F émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.
«Prix de Souscription de Classe F»	signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs de Parts Sociales de Classe F correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F plus toute prime payée en relation, le cas échéant.
«Parts Sociales de Classe G»	signifie les Parts Sociales de Classe G émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société.
«Prix de Souscription de Classe G»	signifie le prix de souscription net payé par les détenteurs de Parts Sociales de Classe G correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G plus toute prime payée en relation, le cas échéant
«Loi»	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Montant Most Disponible»	signifie le montant total des bénéfices nets, réserves disponibles et primes de la Société (y compris les bénéfices reportés relatifs à l'Investissement Most auquel appartiennent les Classes de Parts Sociales A, B, E et F (i) plus, dans le cas d'un rachat de Parts Sociales par voie d'une réduction du capital social, le montant de la réduction du capital social relative à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, le cas échéant, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction de capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins tous Coûts de l'Investissement Most (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes devant être placées dans une/ des réserve(s) prévue(s) par la loi ou les Statuts.
«Montant Most Distribué»	signifie le montant total de dividendes déclarés ou produits provenant du rachat de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe E et Parts Sociales de Classe F dans la Société payés à partir du Montant Most Disponible sous réserve du Montant Total Disponible par l'assemblée générale des associés de la Société.
«Investissement Most»	signifie l'investissement indirect de la Société dans des centres commerciaux ensemble avec cinq unités externes de détail à Most, République Tchèque.
«Coûts de l'Investissement Most»	signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées liées à l'Investissement Most) et tous coûts, charges ou frais liés à l'Investissement Most (y compris le rachat par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Most), et un montant égal à la parties des frais généraux de la Société dus à l'Investissement Most des frais généraux de la Société (évalués de bonne foi et irrévocablement par le conseil de gérance) et pertes non recouvrables qui sont calculées sur une base proportionnelle par référence au montant des fonds apportés par les associés à l'Investissement Most comme une partie de tous les fonds apportés par les associés à l'Investissement Most et à l'Investissement Chomutov.
«Parts Sociales Ordinaires»	signifie les Parts Sociales Ordinaires émises ou devant être émises (de temps à autre) par la Société, le cas échéant.
«Parts Sociales»	signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts

«Investissements Projetés»
«Montant Total Disponible»

Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles F et les Parts Sociales de Classe G émises ou devant être émises (de temps à autre) dans la Société.

signifie l'Investissement Most et l'Investissement Chomutov

Signifie le montant total des bénéfices réalisés ou reportés, des primes et réserves disponibles pour distribution au niveau de la Société dans son ensemble, y compris le Montant Chomutov Disponible et le Montant Most Disponible (déduction faite de toutes pertes, dettes, coûts, pertes reportées ou autres sommes devant être allouées à une réserve spécifique prévue par la loi ou les Statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la présente sont estimés à six mille deux cents Euros (6.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LATTARD, C. WINANDY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40191. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130337/1153.

(100148480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Arcano Global Opportunity II Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.137.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010129412/13.

(100148057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Kamari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.357.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 16. August 2010 um 10.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), geändert hat in D-54294 Trier, Dronkestraße 12.

Herr Philippe VAN LEEMPUT, geboren am 20.07.1980 in Antwerpen (B), wohnhaft in B-2170 Antwerpen, Grote Hoek 18, legt sein Mandat am heutigen Tag als Verwaltungsratsmitglied sowie als Delegierter des Verwaltungsrates nieder.

An seiner Stelle wird Herr Erik Gabriel VERSTRAETEN, geboren am 25.08.1964 in Gent (B), wohnhaft in B-2970 Schilde, Rodedreef 42, einstimmig zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER, geboren am

29.03.1981 in Trier (D), wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkestraße 12 zu übertragen. Sie kann als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129589/22.

(100147881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129416/10.

(100147945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Abacab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010129425/11.

(100147965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, Aline an Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 140.690.

La soussignée, Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., immatriculée au RCS Luxembourg B 70 909, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53,

démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société Agilos S.A., R.C.S. B 140.690, avec siège social à L-8528 Colpach-Haut, 60 Aline An Emile Mayrischstrooss.

Mamer, le 24 août 2010.

Aniel Gallo

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010129430/14.

(100148089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.635.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 septembre 2010 a:

1. accepte la démission de Monsieur Marco Boghi de son mandat d'administrateur.

2. renouvelé les mandats des administrateurs en place et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Sebastien GRAVIERE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010129632/19.

(100147699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Ashford Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010129443/11.

(100148099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Charitable Luxembourg One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.345.

Par la présente, nous vous informons que l'associé unique Stichting RREEF Charitable Foundation a changé sa dénomination sociale en Stichting Global Alternative Assets Charitable Foundation.

Pour la société

Référence de publication: 2010129476/11.

(100148036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

CARRON S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.298.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

- A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010129480/15.

(100147747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Julie s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 5, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.968.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 20 septembre 2010, enregistrée à Capellen, le 20 septembre 2010, Relation: CAP/2010/325, que:

Associée:

Madame Marie-Claire FERRARI, employée privée, née à Thionville, France, le 14 août 1963, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 32, rue des Eglantines est devenue l'associée unique et détient seule toutes les cent parts de la société.

Gérance:

Après démission du gérant administratif Monsieur Marc BOCQUILLON, Madame FERRARI devient dès lors gérante unique avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Capellen, le 29 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010129580/17.

(100148031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129483/10.

(100148051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

CEREP Bellini 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.150.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59707 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010129485/10.

(100148033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

ESO Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESO LUXCO I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010129514/11.

(100148043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.590.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 22 septembre 2010 que:

- Monsieur Jon Sjöborg, demeurant à GB-SW 75 JE Londres, 18, Flat 9 Queen's Gate, administrateur
- Monsieur Marc Lamesch, demeurant à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, administrateur
- Scals Holding A.G., avec siège social à CH-9050 Appenzell, Weissbadstrasse 14, représentée par Monsieur Karl Fässler, demeurant à CH9050 Appenzell, 14, Weissbadstrasse

sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin ensemble avec celui du Commissaire, à savoir:

BDO Tax & Accounting, ayant son siège social à L – 1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2010129704/19.

(100147696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.589.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fairacre Plus (Lux) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010129524/12.

(100148037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Fur Investments Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Fur Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129544/11.

(100147923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.304.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129532/10.

(100148053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.750.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE HAMPTONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010129534/12.

(100148056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Heyraud S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1160 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.647.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès verbal du conseil d'administration tenu en date du 30 avril 2010

Il résulte de la séance du conseil d'administration tenue en date du 30 avril 2010 que la succursale dénommée Heyraud S.A. à Luxembourg est fermée en date du 30 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010129568/13.

(100147778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Italia RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Italia RC S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010129572/11.

(100148034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Kamari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.357.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Kamari S.A. Abgehalten am 16. Juli 2010 um 11.00 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkestraße 12 zu übertragen. Sie wird als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129590/17.

(100147881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Dualux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.316.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 septembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 15 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2010

Est nommé Président du conseil d'administration,

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130186/26.

(100148189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

KPI Residential Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129593/10.

(100148091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

KPI Residential Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129594/10.

(100148092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

KPI Retail Property 35 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129596/10.

(100148093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.913.

Il résulte du procès-verbal des décisions écrites du gérant unique daté du 22 septembre 2010 de la société à responsabilité limitée N.C. Management S.à r.l. ayant son siège social L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, établie et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.129, et agissant en sa qualité d'administrateur de la Société, que Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, né le 2 juillet 1975 à Turnhout (Belgique), demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, route de Longwy, 273, a été nommé représentant permanent de la société N.C. Management S.à r.l., au conseil d'administration de la Société.

Il résulte du procès-verbal des décisions écrites du gérant unique daté du 22 septembre 2010 de la société à responsabilité limitée T.M. S.à r.l. ayant son siège social L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, établie et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.158, et agissant en sa qualité d'administrateur de la Société, que Monsieur Antony MEIJER, né le 30 septembre 1970 à s-Gravenhage (Hollande), demeurant à B-2600 Berchem, Pieter de Coninckstraat, 15, a été nommé représentant permanent de la société T.M. S.à r.l., au conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129758/24.

(100148028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

KPI Retail Property 35 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129597/10.

(100148094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129599/10.

(100147939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

LPI Gestion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.572.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010129611/9.

(100147735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Fimat, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 septembre 2010 à 15h au siège social

Résolutions

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction soit:

Monsieur Jozef LOCKS;

Madame Viviane BORLOO;

Madame Marie Immacolata FLORANGE;

Les mandats des Administrateurs sont reconduits pour une période de 6 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2016 qui statue sur les Comptes Annuels de l'an 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sarl, ayant son siège social au 43, Route d'Arlon L-8009 STRASSEN

Le mandat du Commissaire est reconduit pour une période de 6 ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2016 qui statue sur les Comptes Annuels de l'an 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIMAT S.A.
Signature

Référence de publication: 2010130799/25.

(100147602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Lux Real Estate & Management SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 128.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129614/10.

(100147744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Luxsar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 154.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129615/10.

(100147660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

MAISON Eugène SCHROEDER Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 50.284.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010129623/10.

(100147561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.504.

Il résulte du procès-verbal des décisions écrites du gérant unique daté du 22 septembre 2010 de la société à responsabilité limitée N.C. Management S.à r.l. ayant son siège social L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, établie et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.129, et agissant en sa qualité d'administrateur de la Société, que Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, né le 2 juillet 1975 à Turnhout (Belgique), demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, route de Longwy, 273, a été nommé représentant permanent de la société N.C. Management S.à r.l., au conseil d'administration de la Société.

Il résulte du procès-verbal des décisions écrites du gérant unique daté du 22 septembre 2010 de la société à responsabilité limitée T.M. S.à r.l. ayant son siège social L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, établie et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.158, et agissant en sa qualité d'administrateur de la Société, que Monsieur Antony MEIJER, né le 30 septembre 1970 à s-Gravenhage (Hollande), demeurant à B-2600 Berchem, Pieter de Coninckstraat, 15, a été nommé représentant permanent de la société T.M. S.à r.l., au conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129759/24.

(100148029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Mat Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.529.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Un mandataire

Référence de publication: 2010129626/11.

(100147658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Minit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Dépôt rectificatif

Date 1^{er} dépôt: 23/12/2009 Réf: L090197662

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Minit S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010129636/14.

(100147764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Minit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Dépôt rectificatif

Date 1^{er} dépôt: 22/12/2009 Réf: L090197229

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Minit S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010129637/14.

(100147765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

SPE III Albert S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.261.

Extrait des résolutions du liquidateur de la Société en date du 10 septembre 2010

En date du 10 septembre 2010, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

SPE III Albert S.à. r.l. (En liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2010129765/15.

(100148021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.857.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration du 25 mai 2010 que:

Monsieur Marc Molitor, né le 30.08.1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 66, rue de Luxembourg (Technoport) à L-4221 Esch sur Alzette a été nommé délégué à la gestion journalière avec la fonction de CEO conformément à l'article 10 des statuts, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Marc Lemmer qui occupait le poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Signatures

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010129643/17.

(100147773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Nuep Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.146.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique de la société a fait l'objet d'un changement. Son adresse est désormais la suivante:

President Place

4th Floor

Corner Jan Smuts Avenue and Bolton Road

Rosebank

South Africa

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010129649/18.

(100148041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Sistema Tessile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.954.

—
Par décision du conseil d'administration tenu le 29 septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Luca Antognoni, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Sandro Capuzzo résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

Son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010129728/19.

(100148040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Nabors Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.264.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59703 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010129651/10.

(100147643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Oasis Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 147.221.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la société tenue le 20 septembre 2010

L'assemblée générale de l'associé unique de la Société a décidé:

– d'accepter la démission présentée par un gérant de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 20 septembre 2010,

– de nommer, avec effet au 20 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Ronald CHAMIELEC, administrateur de sociétés, né le 22 novembre 1971 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant en remplacement du gérant ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant l'associé unique de la Société, à savoir MAURITIUS INTERNATIONAL TRUST CO LIMITED agissant en sa qualité de Trustee de The Oasis Trust.

MAURITIUS INTERNATIONAL TRUST CO LIMITED a désormais son adresse professionnelle au 4^e étage, Ebene Skies, Rue de L'institut, Ebene, République de Maurice.

Pour Oasis Real Estate S.à r.l.

Référence de publication: 2010129659/22.

(100147748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet au 3 décembre 2009, la démission de:

Monsieur Sergio Bertasi résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions de gérant de classe B

- De nommer comme gérant de classe B avec effet immédiat

Monsieur Thomas Dewé résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. ,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OQUENDO Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Simon Bodjanski
Un gérant

Référence de publication: 2010129669/22.

(100148039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OQUENDO Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Simon Bodjanski
Un gérant

Référence de publication: 2010129668/13.

(100148038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Vector Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 138.903.

Extract of the resolutions taken during the ordinary general meeting of the shareholders held at the registered office exceptionnally on august 120h 2010

Fifth resolution

The Assembly decides to re-elect for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016:

as Directors:

Decennium Capital BVBA (Type A Director), having its registered office at Driekoningenstraat 9,9051 Gent (Sint-Denijs-Westrem), Belgium, represented by Thierry Vandeghinste having his address at E Museumlaan 13, 9831 Deurle, Belgium;

Mr Werner SMETS (Type A Director), Buckingham Palace, 11 avenue Saint Michel, MC-98000 Monaco;

Mr Jan Bonroy (Type B Director), Mierscherstrooss, 37, 8396 Septfontaines, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Marc Sallet (Type B Director), Quay Jean-Charles Rey, 34/app. 301, 98000 Monaco, Monaco,

And as Auditor:

BDO Compagnie Fiduciaire, "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Traduction en français:

Extraits des résolutions prises à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 20 août 2010

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2016, les mandats:

des Administrateurs:

Decennium Capital BVBA (Administrateur Type A), sise à Driekoningenstraat 9, 9051 Gent (Sint-Denijs Westrem), Belgique, représentée par Thierry Vandeghinste demeurant à Museumlaan 13, 9831 Deurle, Belgium;

Mr Werner SMETS (Administrateur Type A), Buckingham Palace, 11 avenue Saint Michel, MC-98000 Monaco;

M. Jan Bonroy (Administrateur Type B), Mierscherstrooss, 37, 8396 Septfontaines, Luxembourg;

M. Marc Sallet (Administrateur Type B), Quay Jean-Charles Rey, 34/app. 301, 98000 Monaco, Monaco,

Ainsi que du Réviseur

BDO Compagnie Fiduciaire, "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
VECTOR ASSET MANAGEMENT S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010130860/41.

(100147772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Poivre Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.476.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129677/10.

(100148042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

ML Poivre Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129679/10.

(100147924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Alexanderplatz Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alexanderplatz Properties S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010129408/12.

(100148073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Portunato Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.286.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 17 Septembre 2010 que les personnes suivantes ont été réélus:

Administrateurs:

Monsieur Sebastiano PORTUNATO, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, Troinex CH-1256, Suisse;

Monsieur Massimo LONGONI, Conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, résidant professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Commissaire:

SER.COM. S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 3, rue Belle Vue L-1227 Luxembourg,

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010129685/22.

(100148012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.637.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of OCM/Nordenia OPPS Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 114.637 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 21 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1000 of 22 May 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 30 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2516 of 6 November 2007.

The Meeting was opened at 11.00 am and chaired by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Lucie Ribeiro, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

Mrs Liliane Freichel, private employee, with professional address in Luxembourg was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares issued by the Company (i.e. fifty-five thousand seven hundred and thirty-seven (55,737) Class A Ordinary Shares) are present or represented at the Meeting, so that the Meeting is regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of 31 March 2010 (the Balance Sheet) the net asset value of the Company corresponds at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a valuation certificate dated as of the date hereof (the Valuation Certificate), that since the date of the Balance Sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the Balance Sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of the Balance Sheet and Valuation Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Acknowledgement of the resignation of the members of the supervisory board of the Company with immediate effect and vote of discharge;
3. Acknowledgement of the resignation of OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. as sole manager (associé commandité) of the Company with immediate effect and vote of discharge;
4. Change of the Company's legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and acknowledgement that the net asset value of the Company amounts to at least sixty-nine thousand six hundred and seventy-one euro and twenty-five eurocents (EUR 69,671.25), and decision to set the share capital of the Company at sixty-nine thousand six hundred and seventy-one euro and twenty-five eurocents (EUR 69,671.25);
5. Amendment to article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).”

6. Amendment to article 4 of the Articles which shall read as follows:

“The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

7. Amendment, restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles in order to reflect the change of legal form of the Company adopted under item 4. above;

8. Appointment of the new managers of the Company with immediate effect; and

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true, the shareholders of the Company duly represented at the Meeting (the Shareholders) unanimously resolve on the following:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of Compagnie de Révision, Ernst & Young and Ernst & Young Tax Advisory Services as members of the supervisory board of the Company with immediate effect. The Shareholders further resolve to grant them discharge for their activities as members of the supervisory board of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. as sole manager (associé commandité) of the Company with immediate effect and to grant it discharge for its activities as sole manager of the Company from the date of its appointment until the date its resignation.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to change the legal form of the Company from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

The Shareholders acknowledge and confirm that it results from the Balance Sheet and the Valuation Certificate that the net asset value of the Company amounts at least to sixty-nine thousand six hundred and seventy-one euro and twenty-five eurocents (EUR 69,671.25), and resolve to set the share capital of the Company at sixty-nine thousand six hundred and seventy-one and twenty-five eurocents (EUR 69,671.25).

The fifty-five thousand seven hundred and thirty-seven (55,737) existing Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) are exchanged against fifty-five thousand seven hundred and thirty-seven (55,737) ordinary shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) each.

The fifty-five thousand seven hundred and thirty-seven (55,737) ordinary shares are held by the shareholders as follows:

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.877, will hold fifty-five thousand seven hundred and thirty-six (55,736) ordinary shares; and

OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.639, will hold one (1) ordinary share.

Fifth resolution

As a result of the above, the Shareholders resolve to amend article 1 of the Articles and resolve that such article shall have the wording as per article 1 of the amended and restated Articles adopted under the seventh resolution below.

Sixth resolution

As a result of the above, the Shareholders resolve to amend article 4 of the Articles and resolve that such article shall have the wording as per article 3 of the amended and restated Articles adopted under the seventh resolution below.

Seventh resolution

As a result of the above, the Shareholders resolve to amend, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will read henceforth:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of managers. Where the Board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty-nine thousand six hundred and seventy-one euro and twenty-five eurocents (EUR 69,671.25) represented by fifty-five thousand seven hundred and thirty-seven (55,737) ordinary shares having a nominal value of one euro and twenty-five eurocents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.4. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken (by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, with business address at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, with private address 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmédy, Belgium, with business address at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Christopher BOEHRINGER, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, with business address at 27, Knightsbridge, London SW1X 7LY, England; and
- Pedro Urquidi, born on May 29, 1970 in El Paso, USA, with business address at 27, Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de OCM/Nordenia OPPS Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.637 (la Société), constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1000 du 22 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2516 du 6 novembre 2007.

L'assemblée a été ouverte à 11.00 heures et présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Lucie Riberio, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

Madame Liliane Freichel, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg a été élu scrutateur (le Scrutateur, et collectivement avec le Président et le Secrétaire, le Bureau)

Le Bureau constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les actions émises par la Société (soit cinquante-cinq mille sept cent trente-sept Actions Ordinaires de Classe A) sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société, qu'au 31 mars 2010 (le Bilan) la valeur d'inventaire nette de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat d'évaluation daté à la date des présentes (le Certificat d'Evaluation) que depuis la date du Bilan et à la date des présentes, aucun changement matériel dans l'activité de la Société et les affaires de la Société n'a eu lieu qui impliquerait que l'état comptable au 31 mars 2010 ne soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision exacte et correcte de la situation de la Société à la date des présentes. Des copies du Bilan et du Certificat d'Evaluation, après avoir été signées ne varietur, par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Constatation de la démission des membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et vote de décharge;
3. Constatation de la démission de OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. de ses fonctions d'associé commandité de la Société avec effet immédiat et vote de décharge;
4. Modification de la forme juridique de la Société d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée et constatation que la valeur d'inventaire nette de la Société s'élève à soixante-neuf mille six cent soixante-et-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 69.671,25) et décision de fixer le capital social de la Société à soixante-neuf mille six cent soixante-et-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 69.671,25);
5. Modification de l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la Société est "OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).».

6. Modification de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant, vendre, ou bien céder, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, ou transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, ou tout type de titres de participation et instruments de dette. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

7. Modification, refonte et nouvelle numérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure du nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts afin de refléter le changement de forme juridique de la Société adopté au point 4. ci-dessus.

8. Nomination des nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts, les actionnaires de la Société, dûment représentés à l'Assemblée (les Actionnaires), prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter la démission de Compagnie de Révision, Ernst & Young et Ernst & Young Tax Advisory Services de leurs fonctions de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat. Les Actionnaires décident par ailleurs de leur accorder décharge pour leurs activités en tant que membres du conseil de surveillance de la Société depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter la démission de OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A. en tant qu'associé commandité de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pour ses activités en tant qu'associé commandité de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de transformer la forme juridique de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée.

Les Actionnaires reconnaissent et confirment qu'il ressort du Bilan et du Certificat d'Evaluation que la valeur d'inventaire nette de la Société s'élève au moins à soixante-neuf mille six cent soixante et onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 69.671,25) et décident de fixer le capital social de la Société à soixante-neuf mille six cent soixante et onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 69.671,25).

Les cinquante-cinq mille sept cent trente-sept (55.737) Actions de Classe A existantes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) sont échangées contre cinquante-cinq mille sept cent trente-sept (55.737) parts sociales ordinaires d'une société à responsabilité limitée d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par part sociale.

Les cinquante-cinq mille sept cent trente-sept (55.737) parts sociales ordinaires sont détenues par les associés comme suit:

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.877 détiendra cinquante-cinq mille sept cent trente-six (55.736) parts sociales ordinaires; et

OCM / Nordenia Luxembourg GP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.639, détiendra une (1) part sociale ordinaire.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article 1 des Statuts et décident que cet article aura la teneur de l'article 1 des Statuts modifiés et reformulés adoptés à la septième résolution ci-dessous.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article 4 des Statuts et décident que cet article aura la teneur de l'article 3 des Statuts modifiés et reformulés adoptés à la septième résolution ci-dessous.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires décident de modifier, reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, si nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Dénomination. Le nom de la Société est “OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Siège social.

1.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

1.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant, vendre, ou bien céder, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, ou transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, ou tout type de titres de participation et instruments de dette. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-neuf mille six cent soixante et onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 69.671,25) représenté par cinquante-cinq mille sept cent trente-sept (55.737) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et exécutoires comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.4. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés aura pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés,

selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Huitième résolution

Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, avec adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, avec adresse privée au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmédy, Belgique, avec adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Christopher BOEHRINGER, né le 1 janvier 1971 à Forbes, Australie, avec adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et
- Pedro URQUIDI, né le 29 mai 1970 à El Paso, USA, avec adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

Neuvième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 2.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, L. FREICHEL et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35723. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129661/634.

(100147725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

R&H Fund Services (Luxembourg) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 150.293.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 13 Septembre 2010

Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Steve van den Broek de son poste d'administrateur de la société avec effet au 18 Juin 2010, décide de coopter comme nouvel administrateur Monsieur Cyrille Vallée, né le 12 août 1977 à Thionville (France), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010129716/14.

(100147796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

L.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.102.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2010

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Sandrine ANTONELLI et de Madame Claudine BOULAIN viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Cependant, entre la date de la présente assemblée et le dépôt des résolutions de celle-ci Madame Antonelli a publié sa démission auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. Par conséquent, seuls les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A. et de Madame Claudine BOULAIN sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015

Extrait sincère et conforme

LESS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130826/22.

(100147731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.148.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lehnkering Holdco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010130827/22.

(100147963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

CCI Cabinet Conseil Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 130.967.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/9/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131078/10.

(100148157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.
